Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213502487-20260528-D2026_9B-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2026/9
Séance du 1er avril 2026	

Nombre de Conseillers		Date de Convocation
En Exercice	11	
Présents	9	27 mars 2026
Votants	11	

L'an deux mil vingt-six, le 1er avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie située 2 rue Beau Soleil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. René TRELLU, Maire.

	Présence / Absence excusée / Absence	Pouvoir à / Divers
M. René TRELLU, Maire	Présence	
M. Jean-Marie TASSEL, 1er adjoint	Présence	
Mme Carole CHAPPE, 2ème adjointe	Présence	
M. Quentin PERIAUX, 3ème adjoint	Présence	
M. Dominique BESNARD, conseiller municipal	Absence excusée	Pouvoir à Mme CHEVALIER
M. David CHARLES, conseiller municipal	Absence excusée	Pouvoir à Mme FLAUX
Mme Sabrina CHEVALIER, conseillère municipale	Présence	
Mme Andréa CATOIS, conseillère municipale	Présence	
Mme Tiphanie FLAUX, conseillère municipale	Présence	
M. Nicolas BATHELLIER, conseiller municipal	Présence	
Mme Christelle CLOAREC, conseillère municipale	Présence	

Secrétaire de Séance : Quentin PERIAUX

OBJET : Vote des taux

Par délibération D2025/14 du 13 mars 2025, le CM avait fixé les taux d'imposition pour l'année 2025 à :

- TH : 16,02 %
- TFB : 38,94 %
- TFNB : 49,41 %

M. le Maire propose de maintenir les taux en vigueur pour l'année 2026.

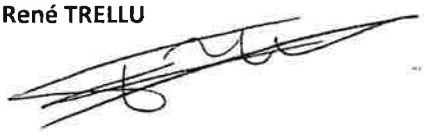
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de conserver les taux d'imposition de 2025 pour l'année 2026.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire
M. René TRELLU



Le secrétaire de séance
M. Quentin PERIAUX

